

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

**Extrait du registre des délibérations du  
Bureau syndical**

Réunion du jeudi 9 juillet 2026

|                                    |                                                  |
|------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Date de convocation : 19 juin 2026 | Nombre de membres { présents : 17<br>absents : 4 |
| Nombre de membres en exercice : 21 |                                                  |
| Date d'affichage : 22 juillet 2026 |                                                  |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – Décision n° B2026-23

**OBJET : Affectation de financement de bornes de recharge (3<sup>ème</sup> tranche, progr. VE 2025)**

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le NEUF du mois de JUILLET, jeudi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Jérôme GARDELLE, Président, suite à une convocation du 19 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jérôme GARDELLE, Président, M. Denis ROUYER, Mme Manon JEPHOS, MM. Clément PIOCHAUD, Patrick ORGERON, Lionel PACAUD et Jean-Pascal CARTRON, Vice-présidents, M. Xavier COLLIGNON, Mmes Elisa RATISKOL et Vanessa PARENT, M. Jean-Paul GOUSSARD, Mmes Dominique BERNAZEAU et Martine DURVAUX, MM. Jean-Jack AUBOYER, Sylvain LESPINASSE, Alain KINDER et Xavier LANNELONGUE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Thierry LESAUVAGE et Jean-Marie PETIT, Mme Marcelle LYONNET.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Céline KLINUSKI (démissionnaire).

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, pour poursuivre le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de compétence du SDEER, le Comité, réuni le 4 avril 2025, a voté un montant de travaux de 300 000 euros (HT) dans le programme VE 2025.

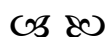
Le 6 octobre 2025, le Bureau avait affecté un montant de 55 000 euros (HT) à une première tranche constituée de deux opérations dans le programme VE 2025, dont une borne de recharge à haute puissance.

Le 23 janvier 2026, le Bureau a affecté un montant de 37 300 euros (HT) à une deuxième tranche constituée d'une opération dans le programme VE 2025.

Le 27 février 2026, le Comité a affecté un montant de 90 000 euros (HT) à une troisième tranche constituée de deux opérations dans le programme VE 2025 (deux bornes de recharge à haute puissance).

A la suite de nouvelles sollicitations communales, M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par le programme VE 2025 du SDEER, soit 62 800 euros (HT), à une quatrième tranche composée des quatre opérations suivantes :

| N° de dossier | Commune            | Adresse – lieu-dit            | Estimation (euros HT) |
|---------------|--------------------|-------------------------------|-----------------------|
| VE016-1001    | Archiac            | Route de Saint-Maigrin        | 10 500                |
| VE194-1002    | La Jarrie          | Plaine des sports             | 19 600                |
| VE403-1000    | St-Simon-de-Bordes | Rue de la Salle des Fêtes     | 11 700                |
| VE472-1002    | Villedoux          | Salle Polyvalente Villa Dulci | 21 000                |
| <b>Total</b>  |                    |                               | <b>62 800</b>         |



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
Jérôme GARDELLE*

*Le Secrétaire de séance,  
Sylvain LESPINASSE*